

Un tiers des dirigeants de TPE opposé au renouvellement du mandat de leur maire



Un bilan décevant ou mauvais pour le développement du commerce pour 37% des personnes interrogées par le Syndicat des Indépendants.

La tendance est nette avec 36% des professionnels interrogés qui souhaitent un changement d'élu pour améliorer la gestion des affaires de leur commune, lorsque seuls 28% souhaitent reconduire l'équipe en place. Ce taux est en lien avec celui de 37% qui considèrent comme décevantes, voire mauvaises, les actions locales réalisées par leur maire pour le développement du commerce ces six dernières années.

Les objectifs à atteindre : contenir la fiscalité et les grandes surfaces

Pour 82% des professionnels indépendants et dirigeants de TPE, la suppression de la taxe d'habitation sera, au moins partiellement, compensée par une hausse de la fiscalité locale sur les activités entrepreneuriales.

La taxe locale la plus décriée est la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), pour 52,1% des personnes interrogées. Celle-ci s'est substituée à la taxe professionnelle mais a connu une augmentation importante avec en moyenne une hausse de 3,3% par an depuis sa création en 2011. Dans ce contexte de fortes hausses de la fiscalité locale sur les activités artisanales et commerciales, il semble peu vraisemblable que les maires disposent des marges de manœuvres budgétaires propres à se saisir des dispositifs d'exonération prévus dans le PLF 2020. Cette affirmation est d'autant plus vraie que le ministère de l'économie propose de réduire la surface

budgétaire des municipalités en s'attaquant aux impôts de production des entreprises moyennes et grandes.

Concernant les grandes surfaces, 62% des personnes interrogées se prononcent contre leur liberté d'implantation en centre-ville prévue par la loi ELAN, quelle que soit la taille de la commune concernée. Les grandes surfaces alimentaires, déjà largement présentes en périphérie des villes, ne sont pas considérées en effet comme des locomotives commerciales de centres villes. A l'inverse, elles sont perçues comme une menace qui risque d'aggraver la désertification des centres villes en contribuant à la baisse des unités commerciales et artisanales de proximité, notamment alimentaires. Ces craintes devraient se multiplier dans les prochaines années face au projet d'autorisation d'ouverture des grandes surfaces à dominante alimentaire de 21h à minuit, et à la généralisation de l'ouverture dominicale sans personnel des hypermarchés.

La sécurité, un enjeu prioritaire pour les villes de plus de 50 000 habitants

Pour remporter l'adhésion des professionnels indépendants et dirigeants de TPE, tous les maires en lice devront aborder les questions de la sécurité publique et des services de proximité, deux éléments essentiels, quelle que soit la taille de la commune concernée.

Les mouvements sociaux qui ont ponctué toute l'année 2019 et menacent de revenir sur le devant de la scène en cette fin d'année en investissant de nouveau les centres villes constituent des éléments majeurs de déstabilisation des commerces les plus fragiles.

L'étiquette politique des candidats sans influence pour le vote

Moins de 39% des répondants considèrent que l'étiquette politique des candidats jouera un rôle déterminant dans leur vote. Leur programme (82%), leur bilan (81%) et leur personnalité (82%) seront en effet évalués en priorité.

Pour convaincre, les maires devront avant tout démontrer leur compétence pour tenir le poste (70%) et être proches de leurs concitoyens (60%). Sur ce dernier point, les élus des petites communes sont considérés comme beaucoup plus accessibles (jusqu'à 69% de réponses positives) que ceux des communes de plus grande importance (34%). Cette proximité ne s'accompagne malheureusement pas toujours d'une compréhension ou d'un traitement des problématiques évoquées, la plupart des professionnels soulignant sur ce point un défaut d'écoute.

N # 7/1 . 1 .	1	1 .	11.77 1.	
Méthodo	iogie.	ae	геписе	

Échantillon de 860 chefs d'entreprise de 0 à 19 salariés interrogés en ligne du 8 au 22 octobre 2019.